

# SÉANCE ordinaire

**Le 17 août 2015**

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 17 août 2015, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS :** Madame Louise Langlois, maire, et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoît Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

**EST ABSENTE :** Madame la conseillère Marie-Claire Blais

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### **150817.183 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
  - 4.2 Adoption – Règlement V-179-2015 concernant les limites de vitesse ;
  - 4.3 Signataires – Protocole d'entente entre Ligue nord-américaine de hockey de Rivière-du-Loup et la Ville de Chandler ;
  - 4.4 Vente du bâtiment situé au 440, boulevard Pabos, secteur Pabos;
  - 4.5 Signataires – Protocole d'entente – Club philatélique et numismatique ;
  - 4.6 Vente pour défaut de paiement de taxes – Dépôt de la liste ;
  - 4.7 Inscription des élus – Congrès FQM 2015 ;
  - 4.8 Signataires – Protocole de location du restaurant au Centre-sportif Clément Tremblay 2015-2016;
  - 4.9 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Mandataire regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21);
  - 4.10 Adoption – Règlement numéro 2006-Z-001-12;
  - 4.11 Demande de dérogation mineure – Madame Manon Cauvier.
5.
  - 5.1 Finances
  - 5.2 Développement sportif, culturel et récréotourisme
  - 5.3 Travaux publics
  - 5.4 Incendie
  - 5.5 Urbanisme et de l'environnement
  - 5.6 Administratif
6. PROPOS DU MAIRE
7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

7.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.184 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 et de la séance extraordinaire du 14 juillet 2015.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**150817.185 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de juillet 2015 représentant pour le journal des achats un montant de 190 892.55 \$ et de 152 449.15 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.186 ADOPTION – RÈGLEMENT V-179-2015 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE**

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 7 juillet 2015 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 150707.157.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que le règlement numéro V-179-2015, soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.187 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA LIGUE NORD-AMÉRICAINE DE HOCKEY DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET LA VILLE DE CHANDLER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser madame Louissette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom

de la ville de Chandler le protocole d'entente à intervenir entre la Ligue nord-américaine de hockey de Rivière-du-Loup et la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.188 VENTE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 440, BOULEVARD PABOS, SECTEUR PABOS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende au Centre pour personnes handicapées « La joie de Vivre » Inc. l'immeuble situé au 440, boulevard Pabos à Chandler ;

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération d'un (1 \$), plus taxes, le cas échéant;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par le Centre pour personnes handicapées « La joie de Vivre » Inc.;

Qu'en cas de dissolution du Centre pour personnes handicapées « La joie de vivre » Inc. la Ville redevient propriétaire dudit bâtiment et du terrain;

Que l'organisme ne pourra vendre le bâtiment sans le consentement de la Ville;

Qu'une entente intervienne concernant l'occupation du sous-sol du bâtiment par le Club de minéralogie et de paléontologie de la Gaspésie;

Que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous les documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.189 SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE - CLUB PHILATÉLIQUE ET NUMISMATIQUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler le protocole d'entente à intervenir entre le

Club philatélique et numismatique d'une durée de 2 ans et 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.190 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – DÉPÔT DE LA LISTE**

CONSIDÉRANT la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'ordonner à monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier de procéder, le 17 septembre 2015, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier conformément à la Loi sur les cités et villes.

Il est également résolu d'autoriser le greffier à enchérir et acquérir au nom de la Ville de Chandler, les immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes, conformément à l'article 536 de la loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.191 INSCRIPTION DES ÉLUS – CONGRES FQM 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que les personnes suivantes soient et sont autorisées à participer au congrès de la FQM qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2015 au Centre des congrès de Québec :

- Gilles Daraîche
- Denis Pelchat
- Louise Langlois

Il est également résolu que madame Annick Cotton, adjointe administrative et aux communications soit mandatée pour effectuer les inscriptions des représentants désignés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.192 SIGNATAIRES – PROTOCOLE DE LOCATION DU RESTAURANT AU CENTRE-SPORTIF CLÉMENT TREMBLAY 2015-2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler à signer le protocole de location du restaurant au Centre-sportif Clément Tremblay pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.193 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – MANDATAIRE REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)**

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Chandler souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la municipalité de Chandler :

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes.

AUTORISE monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Chandler, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.194 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-Z-001-12**

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2006-Z-001, est entré en vigueur le 15 mars 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

- CONSIDÉRANT la résolution 150608.140 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 8 juin 2015, le premier projet de règlement numéro 2006-Z-001-12;
- CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 juillet 2015 ;
- CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 7 juillet 2015, le second projet de règlement 2006-Z-001-12;
- CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue afin que le règlement 2006-Z-001-12 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Règlement numéro 2006-Z-001-12 » modifiant le règlement de zonage numéro 2006-Z-001 de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.195 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MADAME MANON CAUVIER**

- CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 452, route 132, quartier Newport, à Chandler (lot 5 072 531) ;
- CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;
- CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autre celui d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;
- CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande d'accorder la dérogation mineure

telle que déposée par madame Manon Cauvier  
par la résolution numéro 15-U-08.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller  
Luc Legresley , appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et  
unanimentement d'approuver la demande de dérogation mineure telle  
que déposée par madame Manon Cauvier, conformément à la  
recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU),  
résolution numéro15-U-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**150817.196 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de  
l'assemblée à 20h20.

**VILLE DE CHANDLER**

---

Louissette Langlois  
Maire

---

Roch Giroux,  
Directeur général et greffier